
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Le mercredi 14 décembre 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Sophie TUBIANA
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Valérie BOUCHAUD
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoit BARANGER
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoit FAUCHEUX
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **9** Nombre de voix : **18**

**Etude bois-énergie du bocage : sollicitation du LEADER
du Pays du Chinonais**

Le Président expose qu'en lien avec plusieurs articles de la Charte 2008-2020 du Parc et du COTEC, le Parc souhaite lancer une réflexion sur la valorisation d'une ressource durable qu'est le bois bocager, notamment sur les secteurs de confluences Loire-Indre et Loire-Vienne (Véron) qui sont particulièrement reconnus pour leur bocage, d'une grande valeur paysagère et écologique.

Au regard des enjeux, le Parc souhaite réaliser une étude permettant d'évaluer les perspectives de valorisation économique de ce bocage, cette filière constituant un levier pour le maintien voire la restauration du bois bocager.

Le territoire d'étude couvre les 14 communes suivantes : Avoine, Beaumont-en-Véron, Candes-Saint-Martin, Chinon, Chouzé-sur-Loire, Cinais, Couziers, Huismes, La Chapelle-sur-Loire, Montsoreau, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Thizay, Varennes-sur-Loire.

L'étude sera externalisée et comprendra les tâches suivantes :

- ✓ un diagnostic forestier sur le territoire concerné : compilation des données disponibles, photo-interprétation, état de conservation du bocage, qualité de la ressource en bois d'œuvre et bois-énergie, filières économiques existantes et débouchés sur le territoire,
- ✓ une évaluation du volume de bois mobilisable et de sa valeur économique sur le territoire,
- ✓ un état des connaissances sur la chalarose du frêne : "quel impact à venir sur le bocage ligérien? Quels moyens d'actions? Comment font les acteurs des territoires déjà touchés"?
- ✓ des propositions pour une valorisation économique durable du bois bocager, en tenant compte des différentes problématiques (morcellement foncier, propriétés privées, sylviculture, agriculture, réglementation, chalarose, etc.).

Une mise en concurrence auprès de bureaux d'études spécialisés a permis d'arrêter le montant global de l'étude à 29 766 € TTC. Le plan de financement prévoit la participation du fonds européen FEADER (dans le cadre du LEADER du Pays du Chinonais), de la région Centre-Val de Loire et une part d'autofinancement du Parc (du TTC) répartis de la manière suivante :

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
FEADER Centre-Val de Loire (LEADER Pays du Chinonais)	20 357 €* 54,71 %	80 %* 54,71 %	16 285 €
PNR Loire-Anjou-Touraine	29 766 €	45,29 %	13 481 €
TOTAL DES RECETTES EN FONCTIONNEMENT :	29 766 €	100 %	29 766 €

* base éligible liée à la proratisation du périmètre d'étude inclus dans le territoire du Pays du Chinonais en 2017 (10 communes sur les 14 concernées par l'étude, représentant un taux en surface INSEE de 68,39% de la totalité du périmètre du projet). La participation du FEADER représenterait 80% de la base éligible LEADER Chinonais et 54,71% du montant global du projet.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ valident le lancement de l'étude et son plan de financement,
- ✓ autorisent le Président à solliciter les fonds européens dans le cadre du LEADER Chinonais 2014-2020 et à signer tout document afférent à cette action.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **20 DEC. 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Le mercredi 14 décembre 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Sophie TUBIANA
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Valérie BOUCHAUD
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoit BARANGER
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoit FAUCHEUX
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **9** Nombre de voix : **18**

**SPL Saumur Agglopropreté : étude de faisabilité d'un site
de réemploi de matériaux du bâtiment**

L'une des actions du Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (COTEC) signé avec l'ADEME concerne l'économie circulaire.

Ce nouveau thème a été ciblé dans le COTEC vers le secteur du bâtiment en raison notamment d'obligations nationales (engagement de la filière des matériaux minéraux de construction d'atteindre 70% de déchets recyclés en 2020) et d'interrogations locales quant au réemploi de certains matériaux dont le tuffeau.

Cette action a été fléchée au COTEC, sur l'année 2017, pour un montant maximum d'aide possible de 17 500 € TTC, représentant 50% du coût d'une étude de faisabilité.

Un groupe de travail a été installé cette année et regroupe des élus de la commission éco-développement, les représentants des syndicats du Bâtiment, chambres de Métiers, syndicats de gestion des OM, associations, etc. Suite aux premières rencontres et échanges, un projet a émergé, porté par la SPL Saumur Agglopropreté qui est engagée dans un programme local de réduction des déchets. Gestionnaire de déchetteries particuliers, d'une déchetterie professionnelle et d'un site d'enfouissement de déchets inertes approchant de la saturation, elle se questionne sur le réemploi/réutilisation de nombreux matériaux actuellement jetés. Ce sujet interpelle également les autres syndicats de gestion OM.

C'est pourquoi une étude de faisabilité pour évaluer les possibilités et les modalités d'organisation du réemploi de ces matériaux du bâtiment est présentée pour un financement du COTEC. Cette étude a fait l'objet d'un marché public.

Suite au jury de sélection des offres du 13 décembre un groupement a été retenu pour un montant total de 41 110 € TTC.

Par conséquent, le Parc s'engage avec la SPL dans le cadre d'une convention technique et financière pour un montant de 17 500 €.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **20 DEC. 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Le mercredi 14 décembre 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Sophie TUBIANA
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Valérie BOUCHAUD
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoit BARANGER
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoit FAUCHEUX
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **9** Nombre de voix : **18**

ENR participative : rachat d'une centrale solaire en toiture

Le Parc s'est engagé auprès de l'Ademe à développer 4 projets d'ENR participatives d'ici avril 2019 sur son territoire. Il a lancé un appel à sites en juin 2016 qui a suscité un grand nombre de réponses.

Parmi les 60 toitures identifiées, le Parc a identifié un site en particulier dont la construction est prévue dès mars 2017 : il s'agit d'une toiture industrielle de 2000 m² située dans la zone industrielle de Méron à Montreuil Bellay.

8.8. Environnement

Développé par l'entreprise Armorgreen, cette opération bénéficie d'un tarif de rachat très intéressant à 142.34 € du MWh/an.

L'activité de cette société consiste notamment à développer des projets de ce type en assurant les études de faisabilité, la construction et, parfois, l'exploitation (la vente d'électricité et l'entretien de la centrale). Mais dans le cas présent, elle a engagé un projet global concernant 7 toitures à équiper dès le printemps 2017, avec pour objectif de vendre le tout à un investisseur unique à l'issue de la construction. Pour se faire, elle a créé une société spécialement dédiée à ce projet (Kergreen7).

Le Parc, avec l'accord de l'industriel propriétaire des bâtiments, a sollicité la société Armorgreen afin d'imaginer un financement participatif de ce projet. Armorgreen a accepté de sortir ce site du groupe de 7 toitures prévues initialement et de réserver sa mise en vente à des acteurs et habitants du territoire. En effet, l'investissement participatif fait partie des valeurs de cette société car il offre à terme de forts potentiels de développement pour les énergies renouvelables.

Pour justifier auprès de ces partenaires la sortie de la toiture de Montreuil de la société kergreen7, dont la mise en vente est en cours de préparation, la société Armorgreen a besoin rapidement d'une sollicitation officielle de la part du Parc.

Ainsi, le Parc pourrait proposer à Armorgreen un protocole d'accord qui permettrait de réserver à l'investissement local la centrale de Montreuil.

Ce document préciserait :

- ✓ l'intérêt du Parc pour le développement d'un projet local, impliquant notamment des collectivités et des citoyens,
- ✓ l'engagement du Parc à communiquer sur le projet et à mobiliser les acteurs locaux autour de cette toiture solaire
- ✓ le délai au terme duquel le Parc envisage de présenter à Armorgreen des investisseurs potentiels
- ✓ l'engagement d'Armorgreen à réserver la centrale à un groupe d'investisseurs du territoire de Parc jusqu'à cette date.

En cas de défaut de mobilisation locale autour de cette centrale, le Parc se désengagerait de la démarche au terme de ce délai et Armorgreen pourrait réintégrer cette toiture dans son projet de vente de Kergreen7.

Cette démarche engagerait le Parc sur les moyens à mettre en œuvre pour développer un projet solaire mais ne l'engage pas sur une participation financière, ni de sa part ni de celle de tout autre partenaire à qui le Parc proposera de participer.

La collaboration avec Armorgreen permettrait au PNR de commencer à répondre aux objectifs du COTEC (1^{er} des 4 sites solaires à développer en 3 ans) qui conditionnent le versement des aides de l'Ademe en 2019.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, délibèrent pour autoriser le Président à réserver auprès d'Armorgreen à l'investissement local la centrale de Montreuil-Bellay et de proposer à ce dernier un protocole d'accord, le Bureau demandant à Armorgreen de tenir compte de l'évolution en 2017 du paysage communal et intercommunal du Saumurois pour l'échéance de retrait.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le

20 DEC. 2016

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Le mercredi 14 décembre 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Sophie TUBIANA
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Valérie BOUCHAUD
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoit BARANGER
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoit FAUCHEUX
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 9 Nombre de voix : 18

**Etude pédologique et hydraulique de la tourbière des Loges
(Brain sur Allonnes – 49)**

La tourbière des Loges est l'un des milieux naturels les plus riches et fragiles du département de Maine-et-Loire. Il est inscrit au schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles et est reconnu site écologique majeur dans la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine.

Ce site est localisé à une vingtaine de kilomètres au Nord-Est de Saumur, sur la commune de Brain-sur-Allonnes. Il s'agit de la seule tourbière du territoire du Parc.

Dans le cadre du plan de gestion réalisé en 2015, il est prévu de réaliser une étude pédologique et hydraulique du site permettant de comprendre le fonctionnement de la zone humide et de proposer un scénario d'aménagement visant à restaurer le caractère hydromorphe des parcelles et de restaurer la morphologie du ruisseau.

Cette étude portée par le groupement solidaire SICAA étude et Terraqua a été arrêtée pour un montant de 68 696 € HT.

Plan de financement de l'étude :

Financier	Base éligible	Taux	Total du financement
FEDER Pays de la Loire	68 696,00 €	50 %	34 348,00 €
Région des Pays de la Loire	68 696,00 €	30 %	20 609,00 €
Département de Maine-et-Loire	68 696,00 €	20 %	13 739,00 €
TOTAL DES RECETTES EN INVESTISSEMENT :	68 696,00 €	100 %	68 696,00 €

Les membres du Bureau, délibèrent à l'unanimité pour autoriser le président à solliciter les financeurs selon les modalités présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit Baranger
Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le **20 DEC. 2016**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 14 décembre 2016

Le mercredi 14 décembre 2016, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 7 décembre 2016 par le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

Monsieur Benoit BARANGER, Bourgueil,
Madame Valérie BOUCHAUD, l'Île-Bouchard,
Monsieur Benoît FAUCHEUX, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jacky GELINEAU, Communauté de communes de la région de Doué-la-Fontaine,
Madame Brigitte GUGLIELMI, Conseil départemental de Maine-et-Loire,
Madame Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Madame Isabelle PAIN, Conseil régional du Centre-Val de Loire,
Monsieur Jackie PASSET, Communauté de communes Beaufort-en-Anjou,
Madame Sophie TUBIANA, Communauté d'Agglomération Saumur Loire-Développement.

Excusés ayant donné procuration :

Monsieur Roch BRANCOUR, Conseil régional des Pays de la Loire, à Sophie TUBIANA
Madame Christelle CARDET, Conseil Régional des Pays de la Loire, à Valérie BOUCHAUD
Madame Régine CATIN, Conseil régional des Pays de la Loire, à Elisabeth NOUVELLET
Madame Martine CHAIGNEAU, Conseil départemental d'Indre-et-Loire, à Benoit BARANGER
Madame Isabelle GAUDRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Benoit FAUCHEUX
Monsieur Laurent GERAULT, Conseil régional des Pays de la Loire, à Jacky GELINEAU
Monsieur Jean-Patrick GILLE, Conseil régional du Centre-Val de Loire, à Isabelle PAIN
Monsieur Philippe GUILLARD, Communauté de communes Chinon Vienne et Loire, à Jackie PASSET
Monsieur Laurent HAMON, Conseil départemental de Maine-et-Loire, à Brigitte GUGLIELMI

Excusés :

Madame Roselyne BIENVENU, Conseil régional des Pays de la Loire,
Monsieur Gilbert BOISBOUVIER, Gennes,
Monsieur François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Madame Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Madame Myriam LE SOUEF, ville de Tours,
Madame Isabelle LE MANIO, ville d'Angers,
Monsieur Eric LOIZON, Conseil départemental d'Indre-et-Loire,
Monsieur Pierre-Alain ROIRON, Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky GELINEAU

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **9** Nombre de voix : **18**

Convention médecine du travail

Afin de palier la carence de médecins libéraux agréés sur le territoire, le Parc a signé en janvier 2013 une convention avec le Centre Hospitalier de Saumur permettant de bénéficier de visites médicales du travail.

Cette convention a été reconduite jusqu'en 2016.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

2016/37B

1.4. Autres types de contrats

Il est proposé de reconduire cette convention pour 2017, sachant que le coût de prestation annuel par agent est de 82 euros TTC, l'effectif du Parc étant au 31 décembre 2016 de 27 agents.

Pour les contractuels de remplacement, la visite supplémentaire est facturée 42 euros.
Ces dépenses seront identifiées dans le projet de budget primitif 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau autorisent à l'unanimité le renouvellement de cette convention.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,




Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

20 DEC. 2016